



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

PSGAR

Programmes Scientifiques de Grande Ambition Régionale

*Objectifs et modalités de soumission,
de sélection et de financement*

Direction Recherche, Enseignement supérieur et Transfert de Technologie
Pôle Développement économique et environnemental

psgar-recherche@nouvelle-aquitaine.fr

SOMMAIRE

1.	Ambitions et objectifs	3
2.	Principes cadres	3
3.	Modalités de réponse	4
4.	Critères d'évaluation	5
5.	Modalités de financement.....	6
6.	Suivi et animation des PSGAR.....	6
	Annexe - Liste des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de Nouvelle-Aquitaine.....	7

1. Ambitions et objectifs

Les **Programmes Scientifiques de Grande Ambition Régional (PSGAR)** visent à ressourcer scientifiquement la Région, ainsi que ses partenaires, **sur des questions sociétales actuelles et ciblées**. L'objectif est d'accélérer la mise en œuvre de politiques publiques, en levant, par la science, les verrous technologiques et non technologiques qui freinent leur déploiement.

Les PSGAR sont ainsi des programmes de recherche structurants, pluridisciplinaires et multi-sites positionnés sur des thèmes clés de la politique régionale. Ils ciblent des avancées scientifiques majeures sur des axes de recherche qui répondent à la fois aux problématiques technologiques et biotechnologiques et aux questions économiques, sociales et politiques qu'elles soulèvent (acceptabilité, gouvernance territoriale, évaluation des politiques publiques, prospective, etc.).

Chaque programme devra avoir l'ambition de couvrir l'intégralité du continuum de la production et de la valorisation de connaissances, de la recherche exploratoire au transfert de solutions vers le territoire (technologiques, économiques, politiques), afin de garantir des retombées sociétales réelles. Une attention particulière sera portée aux enjeux de diffusion de la culture scientifique et technique comme outil de sensibilisation et d'appropriation par les citoyens néo-aquitains.

Dans le cadre d'une gouvernance légère et adaptative, le consortium réunissant les partenaires académiques et socio-économiques déploie un programme, d'une durée de 4 à 5 ans, s'inscrivant dans l'une des priorités définies annuellement. Ce nouvel outil s'inscrit en cohérence avec les autres dispositifs régionaux de soutien aux démarches de recherche portées par les acteurs du territoire.

2. Principes cadres

Le dispositif d'aide est organisé en plusieurs sessions avec des sujets ciblés prioritaires. Il est ouvert aux établissements de recherche et d'enseignement supérieur publics implantés en région Nouvelle-Aquitaine (liste en Annexe), le cas échéant, en partenariat avec une entreprise et/ou un Centre de Transfert technologique et/ou méthodologique régional, ou une organisation porteuse d'un enjeu territorial (acteur socio-économique, établissement public, agence publique, collectivité, etc.). Les Centres de Culture Scientifiques, Technologiques et d'Innovation (CCSTI) pourront également être associés.

La construction des programmes s'appuie sur les réseaux régionaux de recherche (R3) en place en lien direct avec la thématique ciblée.

La procédure pour chaque session est la suivante :

- Communication des thématiques visées
- Echanges entre les R3 concernés et les services de la Région pour définir la problématique et les enjeux scientifiques et sociétaux pour chaque thématique
- Validation de la problématique par les différentes instances (R3, Région, CCES)
- Phase de dialogue et de co-construction : en concertation avec les services de la Région et en s'appuyant sur les R3, cette phase permet de finaliser le consortium, le programme de recherche, le budget et les cofinancements
- Envoi des propositions définitives
- Evaluation scientifique du programme par le CCES et instruction par les services de la Région (scientifique et faisabilité)

- Sélection et proposition d'engagement à l'exécutif régional
- Déploiement du programme sur une durée de 4 à 5 ans
- Evaluations intermédiaires, transfert et valorisation des résultats

L'enveloppe par projet est de 2 à 2,5 millions d'euros, permettant de financer :

- Des compétences scientifiques et technologiques : allocations de recherche, actions de valorisation et de diffusion des résultats
- Les travaux de recherche (fonctionnement, équipements scientifiques et outils collaboratifs liés au programme)
- La coordination et le management du programme.

3. Modalités de réponse

La construction des PSGAR se fait en relation étroite entre les R3 concernés et les services de la Région. Les premiers échanges visent à définir une problématique au plus près des besoins et priorités du territoire et en accord avec les compétences de recherche. Suite à la validation de la problématique, les coordinateurs du R3 nomment un porteur ou une porteuse du programme. Il peut également s'agir d'un binôme de chercheurs/chercheuses.

Dans un second temps, les échanges entre les acteurs du R3, les acteurs socio-économiques et les services de la Région doivent permettre de développer un programme scientifique de recherche, détaillée dans une proposition définitive. **Au moins 2 temps d'échanges sont planifiés lors de la phase de co-construction.**

La proposition définitive devra comporter les éléments suivants :

- Le résumé de la proposition (max. 1 page) ;
- Le contexte scientifique et socio-économique associé à la problématique ;
- Les verrous scientifiques et les méthodes retenues pour les adresser ;
- Les partenaires de recherche, de formation, de transfert de technologie et socio-économiques impliqués dans le projet pour former le consortium final (et lettres d'intérêt) ;
- Le déroulé du programme, les actions de recherche mises en place et les livrables attendus ;
- Les territoires d'application des recherches et les projets d'expérimentation, le cas échéant ;
- Les sujets de transfert technologiques et sociétaux ;
- Les questions de formation associées à la proposition ;
- Les modalités de partage et de diffusion des résultats vers les publics non académiques (partenaires, collectivités locales, grand public, selon les cas et les besoins) pour la traduction en action publique à courte échéance ;
- Un budget, un plan de financement (avec lettres d'engagement des cofinanceurs) et un planning prévisionnel.

La proposition définitive transmise à la Région doit avoir été préalablement validée par les instances idoines de l'établissement de recherche et/ou d'enseignement supérieur (conseil scientifique, etc.) auquel est rattaché le porteur de projet.

4. Critères d'évaluation

Les propositions soumises à la Région sont évaluées par les services ainsi que par l'instance scientifique du CCES (Comité de Coordination des Expertises Scientifiques) qui pourra faire appel, si nécessaire, à des experts extérieurs exerçant hors de la Nouvelle-Aquitaine.

Cette phase d'évaluation sera complétée par une audition du porteur ou du binôme porteur, en présence des services de la Région et des membres du CCES désignés pour évaluer le programme. Les critères suivants seront évalués lors de cette phase :

Qualification des enjeux scientifiques et territoriaux :

- Inscription dans l'une des **problématiques ciblées** sur la session ;
- Qualité de la réponse scientifique apportée (identification des verrous scientifiques et méthodes retenues)
- Programme inscrit en **cohérence avec les protocoles d'accord** signés entre la Région et les organismes de recherche ;
- Le cas échéant, avis des **Pôles/Clusters** pour objectiver la connexion avec les enjeux des filières.

Consortium de recherche :

- Nombre de laboratoires requis : **minimum 4**, affichant un effort marqué de transdisciplinarité.
- Organisation et méthodologie de travail au sein du consortium ;
- **Pluridisciplinarité structurelle** à argumenter ;
- Programme **multi-site** ;
- Possibilité d'associer un ou des partenaires académiques hors Région, sous réserve que les compétences ne soient pas disponibles localement.

Partenariats et cofinancements :

- Le programme doit **obligatoirement associer** :
 - Des acteurs socio-économiques ;
 - Et/ou des associations, organisations de coordination d'acteurs économiques, collectivités territoriales, agences ou opérateurs publics, ou tout autre structure porteuse d'un enjeu d'intérêt général territorialisé
 - Et/ou des centres de culture scientifique, technologiques et d'innovation (CCSTI).
- **Les cofinancements** d'acteurs publics et/ou privés sont fortement encouragés dans la mesure où ils appuient le programme ;
- L'**association de Centres de transfert technologique et/ou méthodologique** à la démarche de recherche est fortement recommandée si le sujet s'y prête ;
- Un **accord de consortium indiquant l'engagement des parties et partage de PI** et validé par la Région devra être produit.

Gouvernance :

- Implication à la gouvernance (pilotage et suivi) du programme :
 - Elus et/ou représentants des services de la Région ;
 - Acteurs socio-économiques : acteurs privés et publics, porteurs de politiques publiques dans le périmètre de l'enjeu visé.

5. Modalités de financement

La proposition définitive devra présenter un budget prévisionnel recensant l'ensemble des dépenses afférentes au programme (en coûts complets), éligibles pour la Région ou non. Les dépenses privilégiées dans le cadre de l'accompagnement régional sont les suivantes :

Dépenses en INVESTISSEMENT :

- **Equipements scientifiques** destinés à la réalisation du programme et amortis sur la durée du programme ;
- **Aménagements de locaux** strictement nécessaires à l'installation et la mise en fonctionnement de ces équipements scientifiques.

Dépenses en FONCTIONNEMENT :

- **Salaires chargés des personnels contractuels** (scientifiques ou fonctions support) et **indemnités des stagiaires et vacataires** recrutés spécifiquement pour assurer la mise en œuvre du programme ;
- **Frais de mission** liés à la stricte mise en œuvre du programme ;
- **Consommables, fournitures et petit matériel** strictement nécessaires au programme ;
- **Prestations de services et sous-traitance** en lien avec le projet scientifique et non réalisables par l'établissement ou les partenaires : frais d'accès plateformes de moyens et de services, frais de publication, dépenses liées à la communication des travaux et à la valorisation des résultats, frais liés à l'organisation d'ateliers, de séminaires scientifiques ou de tout événement spécifiquement dédié à la vie scientifique du programme et à des actions de diffusion de la culture "scientifique, technique et industrielle" en lien avec les acteurs du territoire, etc.

Dépenses NON ELIGIBLES :

- Les « salaires et cotisations » des enseignants-chercheurs et des chercheurs **permanents** sont inéligibles, mais à renseigner pour le coût complet du programme
- Le **fonctionnement courant des laboratoires** (fluides, internet, électricité, timbres, etc.), ainsi que les frais de gestion ;
- La **construction de bâtiments**.

6. Suivi et animation des PSGAR

Les programmes sélectionnés à chaque session feront l'objet d'un événement de lancement dans les locaux de la Région, permettant de présenter les enjeux, les acteurs et les actions fortes du programme.

Le suivi sera assuré par les services de la Région et visera notamment à évaluer le bon déroulé du programme, ainsi que la prise en compte des recommandations faites lors de la phase d'évaluation des propositions.

Etant donné la durée des programmes et leur connexion forte aux enjeux sociétaux et aux nécessaires transitions actuelles, des évolutions et des changements de priorité pourront être envisagés lors de la mise en œuvre du PSGAR.

Annexe - Liste des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de Nouvelle-Aquitaine

ETABLISSEMENT	SIRET	Représentant légal	Fonction du représentant légal
Bordeaux INP	13000635600013	Monsieur Marc PHALIPPOU	Directeur Général
BRGM	58205614900674	Madame Cécile LE GALL	Directrice régionale Nouvelle-Aquitaine
CNRS - Délégation Aquitaine	18008901302458	Monsieur Younis HERMES	Délégué Régional
CNRS -Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes	18008901303183	Monsieur Ludovic HAMON	Délégué Régional
Commissariat à l'Energie Atomique et aux énergies alternatives - CEA CESTA	77568501900322	Monsieur Sébastien BARRE	Directeur
Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux - Ensap Bx	19330199100017	Monsieur Fabien ANSEL	Directeur
Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers – ENSAM	19753472000010	Monsieur Xavier AUBARD	Directeur du Campus de Bordeaux
Ecole nationale Supérieure de Mécanique et d'Aéronautique - ISAE-ENSMA	19860073600021	Monsieur Majdi KHOUDEIR	Directeur
Ecole Nationale Supérieure des Sciences Agronomiques de Bordeaux - Aquitaine Bordeaux Sciences Agro – BSA	19330203100011	Madame Sabine BRUN-RAGEUL	Directrice
Ecole Supérieure des Technologies Industrielles Avancées - ESTIA	82445767500018	Monsieur Patxi ELISSALDE	Directeur Général
Fondation nationale de sciences politiques - FNSP - Site de Poitiers	78430824900019	Madame Laurence BERTRAND DORLEAC	Directrice
Institut d'Optique - Site Bordeaux	78461698900033	Monsieur Rémi CARMINATI	Directeur Général
Institut Etudes Politiques Sciences PO Bordeaux – IEP	19330192600039	Monsieur Dominique DARBON	Directeur
Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer – Ifremer	33071536800107	Monsieur Pierre LABROSSE	Directeur Centre Atlantique

Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement - INRAE Nouvelle-Aquitaine - Bordeaux	18007003901274	Monsieur Olivier LAVIALLE	Président du Centre INRAE Nouvelle-Aquitaine Bordeaux
Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement - INRAE Nouvelle-Aquitaine - Poitiers	18007003901076	Monsieur Abraham ESCOBAR GUTIERREZ	Président du Centre INRAE Nouvelle-Aquitaine Poitiers
Institut national de la santé et de la recherche médicale - INSERM DR Nouvelle-Aquitaine	18003604800908	Monsieur Richard SALIVES	Délégué régional
Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique - Centre de Recherche Bordeaux Sud-Ouest - INRIA	18008904700146	Monsieur Nicolas ROUSSEL	Directeur du centre de Recherche Bordeaux Sud-Ouest
La Rochelle Université	19170032700015	Monsieur Jean-Marc OGIER	Président
Université Bordeaux Montaigne	19331766600017	Monsieur Lionel LARRE	Président
Université de Bordeaux	13001835100010	Monsieur Dean LEWIS	Président
Université de Limoges	19870669900321	Madame Isabelle KLOCK-FONTANILLE	Présidente
Université de Pau et des Pays de l'Adour	19640251500270	Monsieur Laurent BORDES	Président
Université de Poitiers	19860856400375	Madame Virginie LAVAL	Présidente
Université Gustave Eiffel – Campus de Bordeaux	13002612300013	Madame Hélène JACQUOT-GUIMBAL	Présidente